

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance plénière de la CNT/CNIG du mardi 16 avril 2019, de 14 à 16 heures, dans la salle A 571 de l'IGN, 73 avenue de Paris, Saint-Mandé.

### Ordre du jour :

#### POINTS DE DÉCISION

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion (31 janvier 2019)
- 2) Mise à jour de *Pays et villes du monde* (PVM)

#### POINT DE DISCUSSION

- 3) 1<sup>re</sup> Session du nouveau Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)

#### POINT D'INFORMATION

- 4) « Choisir un nom de lieu, guide pratique à l'usage des élus » (2019)
- 5) Questions diverses

### Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)  
[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=671](http://cnig.gouv.fr/?page_id=671) ; [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=10578](http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578)
- En ligne sur le site du GENUNG : <https://unstats.un.org/>  
[https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/ungegn/1st\\_session\\_UNGEGN.html](https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/ungegn/1st_session_UNGEGN.html)

### Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Appui institutionnel	Pierre Vergez
<i>Membres</i>	
DGCL ministère de l'Intérieur	Mathilde Cisowski
IGN	Jean-Sébastien Majka
SHOM	Marie-Françoise Lalancette
INSEE Référentiels géographiques	Stéphanie Hérant
CNRS	Hervé Bohbot
DGLFLF	Nathalie Lanckriet
AN	Sébastien Nadiras

Plusieurs absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

La CNT a le plaisir d'accueillir M. Hervé Bohbot, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), succédant à M. Pascal Marty.

## **1 – Approbation du compte rendu de la dernière réunion (31 janvier 2019)**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants (une abstention), à ceci près :  
- Une précision relative au renouvellement de la Commission nationale de toponymie et à la nomination de ses membres : seules les institutions sont représentées à la CNT ; les autres membres, choisis en raison de leur compétence ou de leur qualification au regard des sujets à traiter, sont nommés après consultation d'associations privées ou non gouvernementales mais ne les représentent pas.

=> La présentation de la liste des membres est à revoir.

À propos du mot « vademecum », la 8<sup>e</sup> édition de l'Académie française et les dictionnaires courants indiquent l'orthographe traditionnelle « vade-mecum », masculin invariable. Quant à « vadémécum », il s'agit de l'orthographe dite rectifiée de 1990.

## **2 – Mise à jour de Pays et villes du monde (PVM)**

La mise à jour de PVM fait partie du mandat de la CNT. Pour faciliter le débat, sa mise à jour est étudiée par thèmes, après avoir rappelé que le traitement en français des toponymes étrangers suit les principes de l'arrêté de 1993, amendés et enrichis par la recommandation de la CNT/CNIG (2000<sup>1</sup>), qui est conforme aux résolutions adoptées aux Nations unies avec accord de la France. Malheureusement, ces principes ne sont pas appliqués par toutes les institutions nationales, ce qui discrédite la France et dessert la langue française aux Nations unies.

### **1) Suivi des changements de noms officiels, et si besoin est, application des systèmes de romanisation aux formes locales**

Aux Nations unies, le processus d'officialisation d'un nom se fait par note d'une mission permanente du pays d'origine au service du Protocole et de liaison de l'ONU, en langue locale et dans les 6 langues officielles de l'ONU. Ainsi, nous adoptons :

- La forme longue du **Guyana**, devenue au 3 janvier 2018, en langue locale (l'anglais), *the Co-operative Republic of Guyana*, et en français « la République coopérative du Guyana ».

- La forme longue de la **Libye**, devenue au 22 décembre 2017, par note de la mission permanente de Libye, « État de Libye », tout en gardant la forme courte, « la Libye ».

- La capitale du **Kazakhstan**, d'après la note protocolaire du 27 mars 2019 et les sites officiels du Kazakhstan, change de nom. D'Astana, elle devient en kazakh, Нұр-Сұлтан, et en russe, Нур-Султан ; ce nom dérivant du prénom de l'ancien président, Нұрсұлтан.

- D'après le système de romanisation du cyrillique commun et des particularités kazakhes, en français, *ұ* et *у* se romanisent "ou", ce qui donne pour les deux formes la romanisation, « Nour-Soultan », qui correspond à la prononciation effective dans les 2 langues. D'après les systèmes de romanisation internationaux, le nom se retrouve sous la forme « Nur-Sultan ». À titre informatif et pour faciliter le travail des chercheurs, nous indiquerons en observation qu'avant Nour-Soultan, la capitale s'appelait Astana.

⇒ Notons au passage que les travaux de la CNT sur les systèmes de romanisation sont à mettre à jour des particularités kazakhes, macédoniennes, ukrainiennes, etc.

- En l'absence d'usage établi, le nom des habitants relève du dispositif d'enrichissement de la langue française.

- La capitale du **Burundi**, au 1<sup>er</sup> avril 2019, change de lieu, pour Gitega, capitale politique située à peu près au centre du pays. Bujumbura reste capitale économique. Gitega étant un nom local dûment entériné par l'usage, nous ne remettons pas en question sa graphie.

### **2) Traduction en français des formes longues locales**

---

<sup>1</sup> Voir la page RESSOURCES/Toponymie du site du cnig

Les formes sont déposées par le pays d'origine en langue locale avec traductions dans les 6 langues de l'ONU. Sur les 195 noms de pays, on compte 4 cas comportant au moins 2 adjectifs successifs dans des langues à syntaxe inversée par rapport au français, où ils sont le plus souvent traduits par le pays d'origine dans le même ordre que l'anglais. Or, en politique, chaque mot est important, et leur ordre l'est tout autant.

- la République démocratique fédérale du **Népal** (PVM et MAE), ou la République fédérale démocratique du Népal (ONU et service du Protocole du MAE).

La note du 4 août 2008 confirme qu'en anglais le nom est *the Federal Democratic Republic of Nepal*. Sa traduction en français par le Népal calque l'ordre de l'anglais sans inversion : la République fédérale démocratique du Népal. Or, c'est à partir de la forme népalaise, seule langue officielle du Népal, que doit être traduite la forme française. En népalais, l'adjectif le plus important (*Loktāntrik* « démocratique ») est celui qui est le plus proche du mot le plus important (*Gaṇatantra* « République »), qui est lui-même le plus proche du nom propre (Népal). Aussi, la « République démocratique fédérale du Népal » paraît le mieux traduire en français l'ordre népalais des mots.

⇒ Confirmation du principe de précaution des traductions – ce qui entraîne la correction de PVM pour le **Sri Lanka** : écrire la République socialiste démocratique de Sri Lanka, et non la République démocratique socialiste de Sri Lanka.

⇒ Ouvrir la question des langues : singhalais (Afnor, ISO) ou cinghalais (dictionnaires courants), etc.

- l'État indépendant de **Papouasie-Nouvelle-Guinée** (PVM et MAE), ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée (service du protocole du MAE)

La note de mars 2013 indique dans une des langues officielles du pays, l'anglais, *the Independent State of Papua New Guinea*, ce qui est traduit en français par l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Par ailleurs, le *Journal officiel* (JORF) n° 262 du 9 novembre 2017 texte n° 56 Décret du 7 novembre 2017 porte « nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée ».

⇒ On ne voit pas pourquoi ne pas retenir l'adjectif figurant dans les noms complets exprimés dans les langues officielles locales (terme qui n'a pas une fonction grammaticale, mais politique), et déclarés par le pays aux Nations unies.

- la « Fédération de **Saint-Christophe-et-Niévès** » (PVM), ou « Saint-Christophe-et-Niévès » (service du protocole du MAE)

En 1983, le nom court déposé aux Nations unies par le pays dans sa langue nationale officielle, l'anglais, est *Saint Kitts and Nevis*. Le nom long déposé par le pays dans sa langue nationale officielle, l'anglais, est "*the Federation of Saint Christopher and Nevis*", mais l'ONU n'indique pas les formes longues dans les 6 langues officielles, sans paraître en mesure d'expliquer pourquoi. En outre, les arrêtés du MAE de novembre 1993 et de juin 1995 ainsi que les travaux provisoires de 2004 et l'arrêté publié au JORF n°0223 du 24 septembre 2008 texte n° 91 indiquent tous la forme longue « la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès ».

La constitution du pays dispose que « *The island of Saint Christopher (which is otherwise known as Saint Kitts) and the island of Nevis shall be a sovereign democratic federal state which may be styled Saint Christopher and Nevis or Saint Kitts and Nevis or the Federation of Saint Christopher and Nevis or the Federation of Saint Kitts and Nevis* » (<http://www.parliament.gov.kn/the-constitution/>, chapitre I<sup>er</sup> *The Federation and the Constitution*, paragraphe 1 *The Federation and its territory*, (1)). On doit donc interpréter l'ajout de *Federation of* comme la marque d'une forme longue et désigner chacune des îles son exonyme français.

⇒ Il n'y a donc pas lieu de modifier en français la forme longue, la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès.

### 3) Informations à confirmer lors de la 1<sup>re</sup> session à propos des langues et compléments relatifs aux formes locales

- **Israël** : une loi de 2018 indiquerait une seule langue officielle, l'hébreu.
- **Lesotho** : en sesotho (ou sotho du Sud), la forme longue est « Muso oa Lesotho ».
- **Macédoine du Nord** : l'albanais est-il langue officielle ? Apparemment non selon les diplomates macédoniens en poste en Belgique et aux Nations unies.
- **Maroc** : l'arabe est la langue officielle de l'État. De même, l'amazigh (ou tamazight) constitue « une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. » Cependant, il faudrait confirmer que l'écriture tifinagh est officielle pour la langue tamazight.
- **Émirats arabes unis** : cette forme demande une clarification car c'est un État fédéral composé de plusieurs émirats. Plutôt que d'écrire *Al Imārāt al 'Arabiyyah al Muttaḥidah*, il conviendrait d'indiquer *Dawlat al Imārāt al 'Arabiyyah al Muttaḥidah*.

Le groupe de travail CNT/Normalisation traitera le système de romanisation du cyrillique à sa prochaine réunion : lieu et date à déterminer.

### POINT DE DISCUSSION

## **3 – 1<sup>re</sup> Session du nouveau Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)**

Pour mémoire, le point 7 de la séance précédente informait la CNT d'un nouveau GENUNG, créé par résolution du Conseil économique et social (ECOSOC). La France y est représentée par le président de la CNT et le rapporteur.

### **Pourquoi un nouveau groupe ?**

- pour mutualiser les moyens humain et financier au sein de l'ONU ;
- pour rapprocher les enjeux : encourager et communiquer les avantages de la normalisation des noms géographiques, sensibiliser à la préservation des patrimoines culturels nationaux et motiver encore plus les autorités toponymiques ;
- pour tenter de rapprocher ce groupe d'un autre organe onusien, le Comité d'experts des données géographiques de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UNGGIM).

**Un nouveau groupe** : a) *ce qui ne change pas* b) *ce qui change* c) *ce qui pourrait changer*.

a) *ce qui ne change pas* : la structure. Les représentants sont issus des États membres de l'ONU, ils sont répartis en 24 divisions géographiques et linguistiques, et les 9 groupes de travail (GT) et les 2 équipes spéciales restent en l'état.

b) *ce qui change* : le mode de fonctionnement se modernise en fonction des progrès informatiques en étant présent sur les réseaux sociaux, avec la mise en place d'une plateforme e-deleGATE, l'utilisation Wifi sans mot de passe, etc.

Tous les documents ne sont plus lus en séance ; certains sont *présentés*, d'autres sont signalés *pour information*, et des tables rondes à thèmes sont encouragées.

c) *ce qui pourrait changer* : le bureau du GENUNG associe des membres de l'ECOSOC et les présidents de GT, et pourrait peut-être à l'avenir associer aussi les présidents de divisions.

La question de tenter de garder les résolutions de l'ancien GENUNG en mettant en valeur les résolutions les plus pertinentes est évoquée.

Il est demandé plus de dynamisme et d'interactions entre divisions et GT en nouant des partenariats, des alliances pour faire progresser la normalisation des noms géographiques.

### **Quel changement, quelles perspectives pour la division francophone du GENUNG ?**

**1<sup>er</sup> point** : elle accueille des membres francophones et francophiles. Or, la normalisation des noms géographiques varie d'un pays à un autre en termes d'organisation, de principes, de politiques et de procédures. Certains pays ont un intérêt commun en matière de législation sur les noms géographiques ; d'autres ont des lois et des règlements relatifs à la langue et à son utilisation, mais peu ont des lois relatives aux noms géographiques. Alors qu'en est-il dans la

francophonie en matière d'élaboration des procédures et établissement des mécanismes de normalisation en réponse aux exigences nationales et à des demandes particulières (règles de procédure, objectifs, etc.) ? Pourrait-on établir un diagnostic au niveau de la division ?

**2<sup>e</sup> point :** Le français et la francophonie : Le service de traduction ONU utilise le français de France. Cependant, il écrit Mumbai et Chennai depuis un bon moment dans les rapports de l'ONU traduits vers le français, et se demandait s'il fallait écrire également Kolkata parce que l'anglais n'utilise plus du tout "Calcuta" et ce serait étrange (par rapport à eux) de mettre Calcutta (Kolkata) – bien que le service utilise les doubles transcriptions pour les noms bosniaques et serbes, et tout ce qui concerne des territoires contestés. Autre raison : le service adopte également Beijing au lieu de Pékin, à la demande de la Chine.

Comment encourager la discussion et l'étude de démarches orientées vers la normalisation ? Serait-il bon de suivre l'exemple du séminaire de Bruxelles, et d'agrandir le périmètre de la réflexion sur la normalisation en organisant une série de conférences, non plus seulement du fait de la France seule, mais de pays francophones, autour d'un séminaire comme à l'UNESCO en 1996 – le dossier ayant déjà été établi dans ses grandes lignes ?

- ⇒ Pour contribuer au rayonnement de notre langue dans cette instance, pour encourager les travaux de normalisation dans la francophonie, il serait peut-être intéressant de saisir l'occasion avec les francophones d'Europe.
- ⇒ Si un corpus des résolutions du GENUNG est rendu plus lisible, ce serait une bonne raison pour créer cet événement.

Pour rapprocher les institutions et résoudre le corpus, mettre les deux chantiers en parallèle : horizon 2020, 2021. La CNT n'est pas liée avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), bien qu'elle l'ait sollicitée autrefois pour le financement du module de formation à distance en toponymie, et la sollicite aujourd'hui pour la mobilité d'experts africains. L'obstacle majeur au projet serait de convaincre le MAE, qui ne participe pour l'instant pas aux réunions de la CNT.

## POINT D'INFORMATION

### **4 – « Choisir un nom de lieu, guide pratique à l'usage des élus » (2019)**

La version la plus à jour du guide a été transmise à l'Association des maires de France (AMF) pour relecture, et nous transmettons une version n +1 tenant compte de certaines observations du représentant des Archives nationales, ainsi que d'autres membres, à l'Association des maires ruraux de France (AMRF) dès qu'un interlocuteur sera identifié. L'échéance de leurs commentaires est située mi ou fin mai 2019.

Il est proposé de procéder à un « appel à commentaires » – action qui se fait pour tous les standards du CNIG avec un délai de 15 jours –, avec conclusion pour fin mai.

Afin d'examiner l'ensemble des retours reçus, prochaine réunion du GT CNT/Documentation : 19 juin 2019, à 14 heures, 4<sup>e</sup> étage, salle 408, à la DGLFLF.

Pour un effet de communication, la date idéale de publication du guide se situerait après les élections municipales de mars 2020. D'ici là, il n'y aura plus de création et de choix de noms de communes nouvelles. Depuis début 2019, il y en a eu trois.

### **5 – Questions diverses**

La commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou (Maine-et-Loire) demande l'avis de la CNT sur le nom de ses habitants. L'étude des adjectifs dérivés ne ressort pas de la compétence de la CNT, mais celle-ci peut proposer des orientations.

Après étude d'autres noms de lieux qui utilisent « rive », on trouve un nom ancien, Rive-de-Gier, des noms récents, Rives-de-l'Yon, Rives-en-Seine, Rives-d'Andaine, Rives-Derroises, ou seulement Rives, Les Rives. Avec l'aide d'internet, on observe que les noms d'habitants en usage peuvent être dérivés du seul mot « rive » ou d'une combinaison du mot rive et du suffixe, en se servant du français ou en passant parfois par le latin.

Le maire propose Rivalois/Rivaloise ou Rivois/Rivoise.<sup>2</sup>

Prochaine séance plénière : lundi 16 septembre 2019, à 14 h 15  
IGN salle A 571.

	<b>Visa</b>	<b>Date</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Relecture		6 - 21 août 2019	Les participants	Séance plénière de la CNT du CNIG
Validation		3 septembre 2019	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG

---

<sup>2</sup> Dossier clos : après fermeture de l'appel à commentaires (organisé dans l'esprit de la procédure arrêtée le 31 janvier 2019 relative à l'élaboration des avis sur les noms de communes), un courrier a été envoyé le 9 mai 2019 au maire de Rives-du-Loir-en-Anjou.